

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mai 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 103 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Florence MASSE - Richard MIRON - André MOLINO - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Albert GUIGUI - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Marie-Josée BATTISTA représentée par Albert LAPEYRE - Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Christophe DE PIETRO représenté par Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Dominique DELOURS représenté par Grégory PANAGOUDIS - Nourati DJAMBAE représentée par Annie LEVY-MOZZICONACCI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Pierre GIORGI représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Annie GRIGORIAN représentée par Patrick BORE - Daniel HERMANN représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nathalie LAINE représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Patrick MAGRO représenté par Marc POGGIALE - Bernard MARTY représenté par Louisa HAMMOUCHE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Yves MORAINÉ représenté par Carine ROGER - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Maxime TOMMASINI représenté par Sandra SALOUM-DALBIN - Claude VALLETTE représenté par Didier ZANINI - Martine VASSAL représentée par Eric DIARD - Karim ZERIBI représenté par Josette FURACE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel DARY - Yann FARINA - Roland POVINELLI.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 013-1006/15/CC

■ Installation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

DGS 15/13263/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Au regard, notamment, des transferts de compétences imposés par les dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) du 27 janvier 2014, le Conseil de Communauté a décidé la création de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) telle que prévue à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, par délibération n° FCT 008-071/14/CC adoptée le 25 avril 2014.

Par la même délibération, il a été précisé, d'une part, que, afin d'assurer une représentation équitable des dix-huit communes, chacune d'elle disposerait d'un représentant au sein de cette commission et, d'autre part, qu'il appartiendrait à chaque conseil municipal de désigner son représentant et le suppléant de celui-ci.

Ont par conséquent été désignés en qualité de représentants :

Pour la commune d'Allauch, par délibération n° 2014/57 adoptée en conseil municipal du 20 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Vincent COULOMB, conseiller municipal
- Suppléant : Monsieur Christian JAILLE, conseiller municipal

Pour la commune de Carnoux-en-Provence, par délibération n° 2-VIII adoptée en conseil municipal du 03 juillet 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Jean-Pierre GIORGI, maire de Carnoux-en-Provence
- Suppléante : Madame Marlène PREVOST, adjointe au maire.

Pour la commune de Carry-le-Rouet, par délibération n° 2014/127 adoptée en conseil municipal du 20 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Jean-Claude AUSTRY, adjoint au maire
- Suppléant : Monsieur Alain DUPRAT, adjoint au maire

Pour la commune de Cassis, par délibération n° 53 adoptée en conseil municipal du 20 juin 2014 :

- Représentante titulaire : Madame Danielle MILON, maire de Cassis
- Suppléante : Madame Lydia BERTRAND, adjointe au maire

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Pour la commune de Ceyreste, par délibération n° 4 adoptée en conseil municipal du 20 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Jacques RENAULT, adjoint au maire
- Suppléant : Monsieur Jean-Paul GALLERAND, adjoint au maire

Pour la commune de Châteauneuf-les-Martigues, par délibération n° 2014-05-79 adoptée en conseil municipal du 26 mai 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Jean-Baptiste SAGLIETTI, adjoint au maire
- Suppléant : Monsieur Alain MASSE, conseiller municipal

Pour la commune d'Ensuès-la-Redonne, par délibération n° 2014/06/42 adoptée en conseil municipal du 26 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Michel ILLAC, maire d'Ensuès-la-Redonne
- Suppléante : Madame Martine MATTEI, adjointe au maire

Pour la commune de Gémenos, par délibération n° 2 adoptée en conseil municipal du 23 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Jean-Paul ULIVIERI, adjoint au maire
- Suppléante : Madame Hélène MARCHETTI, adjointe au maire

Pour la commune de Gignac-la-Nerthe, par délibération n° 2014-030 adoptée en conseil municipal du 22 mai 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Alain CROCE, adjoint au maire
- Suppléant : Monsieur Gabriel PERNIN, adjoint au maire

Pour la commune de La Ciotat, par délibération n° 15 adoptée en conseil municipal du 26 mai 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur André GLINKA-HECQUET, adjoint au maire
- Suppléant : Monsieur Jean-Louis TIXIER, adjoint au maire

Pour la commune de Marignane, par délibération n° 188 adoptée en conseil municipal du 26 mai 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Éric LE DISSES, maire de Marignane
- Suppléant : Monsieur Guy PONTOUS, conseiller municipal

Pour la commune de Marseille, par délibération n° 14/0084/EFAG adoptée en conseil municipal du 28 avril 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Roland BLUM, adjoint au maire
- Suppléante : Madame Laure-Agnès CARADEC, adjointe au maire

Pour la commune de Plan-de-Cuques, par délibération n° 14/073/DELIB 064 adoptée en conseil municipal du 20 mai 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, maire de Plan-de-Cuques
- Suppléant : Monsieur Alain CHOPIN, adjoint au maire

Pour la commune de Roquefort-la-Bédoule, par délibération n° 51/2014 adoptée conseil municipal du 20 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Daniel BUSSIERE, adjoint au maire
- Suppléant : Monsieur Michel TRIONE, adjoint au maire

Pour la commune du Rove, par délibération n° 2 E adoptée en conseil municipal du 20 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Georges ROSSO, maire du Rove
- Suppléant : Monsieur Gérard GUISSANI, adjoint au maire

Pour la commune de Saint-Victoret, par délibération n° 51/14 adoptée en conseil municipal du 20 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Éric LEOTARD, adjoint au maire
- Suppléante : Madame Anne DAURES, adjointe au maire

Pour la commune de Sausset-les-Pins, par délibération n° 14-06-04 adoptée en conseil municipal du 20 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur Éric DIARD, maire de Sausset-les-Pins
- Suppléant : Monsieur Bruno CHAIX, adjoint au maire

Pour la commune de Septèmes-les-Vallons, par délibération n° 11.06.2014 adoptée en conseil municipal du 05 juin 2014 :

- Représentant titulaire : Monsieur André MOLINO, maire de Septèmes-les-Vallons
- Suppléant : Monsieur Patrick MAGRO, adjoint au maire

Ces désignations ont permis de pourvoir l'ensemble des sièges de la CLECT.

En conséquence, une réunion d'installation de la commission s'est déroulée le 23 avril 2015, avec pour ordre du jour la désignation par ses membres d'un président et d'un vice-président. Ont été élus à la majorité des membres présents :

- Pour l'exercice des fonctions de Président de la CLECT, Monsieur Jean-Pierre GIORGI ;
- Pour l'exercice des fonctions de Vice-Président, Monsieur Roland BLUM.

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général des Impôts et particulièrement son article 1609 nonies C ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté N° FCT 008-071/14/CC du 25/04/2014 ;
- Les délibérations des conseils municipaux susmentionnées ;
- Les désignations effectuées en son sein par la CLECT le 23 avril 2015 ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de prendre acte des désignations des membres la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), ainsi que de l'élection du président et du vice-président de cette commission.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est pris acte de la désignation par les conseils municipaux des communes de leurs représentants titulaires et suppléants au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), tels qu'énumérés ci-avant.

Article 2 :

Est pris acte de l'élection par les membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Monsieur Jean-Pierre GIORGI, en qualité de président, et de Monsieur Roland BLUM, en qualité de vice-président.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Ressources humaines
Moyens généraux – Juridiques

Jean-Pierre GIORGI

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 22 Mai 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mai 2015